



Doc. 12585

13 avril 2011

Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace

Proposition de résolution

déposée par M. Axel E. FISCHER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire s'inquiète de voir que le développement des innovations technologiques et commerciales sur internet et d'autres moyens d'information numérique et de communication ne s'accompagne pas d'une analyse adéquate des intérêts du maillon le plus faible de cette chaîne: l'utilisateur ou le consommateur. Depuis près d'un siècle, des principes sont mis en place pour la protection des consommateurs face au commerce traditionnel de biens et de services. Par contre, une telle protection est plus ou moins absente du cyberspace moderne. L'autorégulation à laquelle consentent les acteurs de l'internet offre une protection nettement insuffisante par rapport aux attentes légitimes.

Sur internet, les usagers sont en relation avec une multitude d'intermédiaires et d'applications logicielles appartenant à des tiers, et ce à leur insu. Les usagers des outils de communication mobile changent d'intermédiaire quand ils se déplacent. L'internet des objets, le « *cloud computing* » (l'informatique dématérialisée), les réseaux sociaux, les réseaux *peer-to-peer* et les autres services collaboratifs sur internet, pour ne citer que ces exemples, font qu'il devient très difficile de déterminer comment défendre les droits et les libertés des utilisateurs, dans quelle mesure les lois nationales sont applicables et quelles sont les juridictions compétentes.

Tant les utilisateurs individuels que la société dans son ensemble dépendent toujours plus d'internet et des autres services et médias numériques. Les services d'information numériques, les formes électroniques de l'apprentissage, du travail, du commerce, de la banque, de l'administration, du gouvernement, des systèmes de sécurité et de la médecine n'en sont que quelques exemples. Dans ces domaines, les déficiences et les échecs peuvent provoquer des dommages considérables.

Il faut une plus grande transparence et une meilleure définition des responsabilités afin d'améliorer la sécurité dans le cyberspace. L'Assemblée recommande de développer des normes pour la protection et la sécurité des utilisateurs face à internet et aux nouveaux services d'information et de communication.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
BOLDI Rossana, Italie, GDE
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRONC Martin, République slovaque, PPE/DC
GRAHAM Sylvi, Norvège, PPE/DC
HAUPERT Norbert, Luxembourg, PPE/DC
HEALD Oliver, Royaume-Uni, GDE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JOHANSSON Mats, Suède, PPE/DC
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
JÓNSSON Birkir Jón, Islande, ADLE
KAŹMIERCZAK Jan, Pologne, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KUMCUOĞLU Ertuğrul, Turquie, GDE
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, GDE
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
MUÑOZ-ALONSO Alejandro, Espagne, PPE/DC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
RIHTER Andreja, Slovénie, SOC
SANNEN Ludo, Belgique, SOC
ÜNAL Mustafa, Turquie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste